

In

FORMATION

02
02

n°1

PARAÎT 3 FOIS PAR ANNÉE

Editeur responsable:
République et Canton de Neuchâtel
Département de l'instruction publique et des affaires culturelles
Service de la formation professionnelle

E D I T O

Les professions évoluent et impliquent des adaptations constantes des formations de base et du perfectionnement existants. En effet, le choix d'"un métier pour la vie" n'est plus un principe actuel. C'est pourquoi la formation professionnelle est en constante métamorphose afin de répondre aux mutations économiques, sociales et technologiques de notre environnement. Le projet de révision totale de Loi sur la formation professionnelle, actuellement en discussion aux Chambres fédérales, tente de répondre à ce défi.

Nouvel environnement, nouveau support. Pour succéder à la "Lettre aux entreprises" éditée jusqu'en 1996, le Département neuchâtelois de l'instruction publique et des affaires culturelles (DIPAC) vous a concocté le bulletin "INFormation" afin de vous tenir au courant de l'actualité de la formation professionnelle. Vous le retrouverez trois fois par année dans votre boîte à lettres.

Souhaitant être à l'écoute de vos attentes et établir un véritable dialogue, cette publication est également la vôtre ! Faites-nous parvenir vos commentaires sur les sujets traités ou profitez de la tribune libre pour exprimer votre avis ou vos suggestions. Nous espérons que les échanges fructueux et constructifs avec tous nos partenaires nous permettront de relever les défis de ce début de siècle.

En ces temps turbulents et au vu de la situation financière de l'Etat, nous souhaitons tout particulièrement vous remercier vivement de votre engagement dans la formation et souligner que, grâce à votre soutien de l'apprentissage en entreprise, vous contribuez à garantir une formation en parfaite adéquation avec les attentes du marché du travail.

Thierry Béguin
*Chef du Département de l'instruction
publique et des affaires culturelles*



PHOTO EA

VINGT FOIS SUR LE MÉTIER... >

LA FORMATION PROFESSIONNELLE NEUCHÂTELOISE À VOTRE SERVICE ! >

EN GUISE D'AU REVOIR ! >

La formation professionnelle neuchâteloise à votre service!

LA FORMATION PROFESSIONNELLE A POUR MISSION DE ...

- Contrôler le respect des prescriptions légales (fédérales et cantonales) en matière d'apprentissage et de droit du travail dans les entreprises.
- Accompagner et conseiller les maîtres d'apprentissage ainsi que les apprentis durant leur formation.
- Assurer les relations avec les milieux professionnels afin de répondre à leurs attentes et besoins.
- Organiser des cours de formation et séminaires à l'intention des formateurs en entreprise afin de les aider à accueillir et à former leurs apprentis.
- Coordonner les travaux des commissions d'examens.
- Etablir les CFC et les attestations de résultats.
- Piloter les divers projets de réformes des apprentissages et informer les maîtres d'apprentissage concernés.

Les offices communaux d'apprentissage (OCA) de La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel assument un certain nombre d'activités de proximité en lien avec les entreprises formatrices installées sur leur territoire.

LEURS MISSIONS SONT ...

- Contrôler les autorisations de former pour les maîtres d'apprentissage de la commune.
- Délivrer les contrats d'apprentissage pour les entreprises formatrices sises sur le territoire communal.
- Assurer la facturation des contrats d'apprentissage.
- Rencontrer, au moins une fois par année, les apprentis sur leur lieu de travail ou à l'office des apprentissages.
- Conseiller les maîtres d'apprentissage et les apprentis en cas de difficultés liées à la formation en entreprise.

Pour toutes les autres communes du canton de Neuchâtel, ces activités sont assumées par le Service cantonal de la formation professionnelle.

LA CHAUX-DE-FONDS



M. Gilles Baehler
Inspecteur
des apprentissages
pour la ville

**Office communal
des apprentissages**
Rue du Grenier 22
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél 032 967 63 15
Fax 032 967 63 19
Gilles.Baehler@ne.ch

LE LOCLE



Mme Martine Fahrni
Inspectrice
des apprentissages
pour la ville

**Office communal
des apprentissages**
Hôtel-de-Ville 1
2400 Le Locle
Tél. 032 933.84.58
Fax 032 933.84.01
Martine.Fahrni@ne.ch

NEUCHÂTEL



**M. François Bannwart
M. Raymond Haas**
Inspecteurs
des apprentissages
pour la ville

**Office communal
des apprentissages**
Rue Tivoli 28, CP 38,
2003 Neuchâtel
Tél 032 717 74 55
Fax 032 717 74 49
Francois.Bannwart@ne.ch
Raymond.Haas@ne.ch

CANTON DE NEUCHÂTEL



**M. André Brossard
M. Jean-Pierre Egger
M. Michel Etienne**
Inspecteurs des apprentissages
pour le canton

**Service cantonal de la formation
professionnelle**
Espacité 1,
Case postale 2083
2302 La Chaux-de-Fonds
Tél 032 919 69 40 • Fax 032 919 60 52
Service.FormatioProfessionnelle@ne.ch
andre.brossard@ne.ch
jean-pierre.egger@ne.ch
michel.etienne@ne.ch

En guise d'au revoir !

Le 15 janvier 1993, le Conseil d'Etat neuchâtelois me confiait la responsabilité du Service de la formation professionnelle.

Outre l'attrait de m'investir dans un domaine nouveau, ma décision avait été fortement influencée par le descriptif enthousiaste des enjeux que m'avait fait un des acteurs déterminant de la formation professionnelle de ce canton, l'ancien directeur général du CPLN, M. Jean-Pierre Gindroz. Il ne s'était pas trompé.

Résumer en quelques phrases ces neuf ans d'activité n'est guère facile. Essayons par l'évocation de quelques mots clés:

- **richesse** générée par les multiples contacts avec les responsables d'associations, les chefs d'entreprises, les maîtres d'apprentissage. Les écoles de la formation professionnelle sont étroitement liées – et c'est heureux, nécessaire – au développement de l'économie neuchâteloise;
- **dynamisme** par la création des maturités professionnelles, la mise en place des hautes écoles spécialisées et l'émergence de plusieurs nouveaux certificats fédéraux de capacité notamment dans les domaines des techniques de pointe mais aussi par une réforme fondamentale du certificat fédéral de capacité d'employé de commerce;
- **générosité** au travers de la consolidation du secteur des préapprentissage, de la formation élémentaire ou encore des classes d'accueil destinées aux plus malchanceux de nos adolescents. Générosité aussi des maîtres d'apprentissage – on dira bientôt des entreprises formatrices – qui acceptent ce partenariat de formation dans des circonstances quelquefois difficiles;
- **contrastes** entre les intérêts privés et publics, entre la culture de l'artisan et celle des milieux de la santé ou du social;
- **collaborations** régionales (BEJUNE), romande dans un contexte national voire quelquefois international;
- **gratitude** enfin pour ces quelques années de travail avec des équipes solides et responsables.

Dès le 1er janvier 2002, M. Jacques-André Maire a repris le flambeau alors que j'assume la présidence des deux exécutifs opérationnels des Hautes écoles spécialisées de Suisse romande. Je suis persuadé que cet homme de dialogue, saura répondre aux défis de ces prochaines années.

Quant à moi, ce n'est qu'un au revoir tant il est vrai que mes nouvelles fonctions me permettront de rester en contact étroit avec ceux qui font la formation professionnelle.

François Bourquin
Chef du SFP



TRIBUNE LIBRE Cette rubrique est la vôtre! Faites-nous parvenir vos propositions d'articles!

Vingt fois sur le métier...

La révision de la Loi sur la formation professionnelle

Elle chapeautera tous les domaines de la formation professionnelle, de l'agriculture à la santé en passant par l'artisanat et le domaine commercial. Elle intégrera la formation professionnelle dans l'ensemble de la palette du système éducatif.

L'évolution survenue, depuis 1980, date d'entrée en vigueur de la Loi actuelle, sera finement analysée. En conséquence, la forte accélération observée dans tous les secteurs sera prise en compte en offrant des instruments permettant la mise

en œuvre rapide de mesures efficaces et ouvertes sur l'avenir. Un vaste programme pour une Loi "cadre" que les cantons devront décliner selon leurs particularités propres. Un présent de Berne qui se conjuguera en pleine adéquation avec des formations pratiques futures. Il ne s'agit pas d'une formation élémentaire bis, mais bien d'un véritable cursus pratique, dûment certifié, à l'instar d'une capacité professionnelle traditionnelle renforçant réellement l'aptitude à entrer sur le marché du travail.

Cette nouvelle Loi devrait entrer en vigueur en 2004.

Nous vivons par ailleurs une époque épique où les différentes techniques de communication nous obligent à repenser les choses différemment. Le collaborateur nouveau sera autonome ou ne sera pas. Bien évidemment et fort heureusement, le créneau de la formation professionnelle n'échappe pas à cette nouvelle donne et des réformes surgissent un peu partout.

Les employés de commerce voient leur formation complètement revisitée. Avec deux classes pilotes depuis la rentrée scolaire, le canton de Neuchâtel est partie prenante. On parle

"d'unité de formation, d'ordogramme, de cours interentreprises et de processus de formation". En fait, des outils qui permettront d'améliorer la qualité de la formation offerte en s'inspirant des processus ISO.

Les modifications présentées fortifieront assurément cette voie alternée qui garde intact le soutien très marqué de la plupart des entreprises.

Michel Bossy
Chef de l'Office du travail de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Quelques sites internet qui valent le détour...



www.admin.ch/bbt
Site de l'Office fédéral de la formation et de la technologie, avec des informations détaillées sur les dossiers et projets en cours, en particulier sur la nouvelle Loi sur la formation professionnelle.



www.orientation.ch
Site de l'orientation scolaire en Suisse qui recense entre autres les places d'apprentissage offertes pour la rentrée scolaire.



www.educa.ch
La plate-forme du Serveur suisse de l'éducation sert de point d'entrée (portail) de l'information sur l'éducation en Suisse.

EN BREF

Nouvelle adjointe au SFP

Dès janvier 2002, Mme Maryse de Kaenel a succédé à M. Jacques-André Maire dans la conduite des dossiers du domaine santé-social ainsi que de ceux liés à la maturité professionnelle. Active depuis 11 ans au service de la formation professionnelle de la Croix-Rouge à Berne, Maryse de Kaenel a une formation universitaire en gestion de la santé et en politique sociale. Elle a commencé sa carrière comme infirmière et sage-femme, a occupé plusieurs postes en Suisse et à l'étranger.

Nouvel inspecteur au SFP

M. Claude Jaggi ayant pris une retraite bien méritée après plus de 30 années d'activité au service de la formation professionnelle, c'est M. André Brossard qui a été désigné comme inspecteur cantonal des apprentissages dans le secteur de l'artisanat. Il a débuté sa nouvelle activité le 3 décembre dernier.

Partenariat flexible à Neuchâtel

L'esprit de ce projet novateur, conduit par les Ecoles techniques du CPLN et du CIFOM, est d'apporter aux entreprises et industries du secteur technique la solution la mieux adaptée à leur situation pour l'engagement d'apprentis. L'objectif de ce partenariat "Ecole-entreprise" est de moduler les périodes de formation en école en fonction des impératifs de l'entreprise formatrice.

Nouvelle formation de designer de l'information

Il s'agit d'un spécialiste en multimédia qui se doit de maîtriser les outils de l'image et du son numérique. D'un clic, il sera capable, dans sa grammaire informatique acquise en quatre ans, de conjuguer tous les webs. Le monde au bout des doigts.

A BIENTÔT !

Nous espérons que ce premier bulletin d'information vous a satisfait autant dans sa conception que dans son contenu et vous adressons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Pour toutes vos remarques, questions ou demandes d'information:
tél. 032 919 69 40 ou Service.FormationProfessionnelle@ne.ch.

